
**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.,
À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

**AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ DU SOLDE D'UN COMPTE D'ÉCART DE COÛT
CUMULATIF**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0123](#), p. 2;
 - (ii) Pièce [B-0123](#), p. 4;
 - (iii) Dossier R-3662-2008, pièce [GM-1, doc 1](#), p. 11 et 12;
 - (iv) Dossier R-3662-2008, pièce [GM-1, doc 1](#), p. 13;
 - (v) Dossier R-3662-2008, pièce [GM-1, doc 1](#), p. 12;
 - (vi) Dossier R-3662-2008, pièce [GM-1, doc 1](#), p. 15.

Préambule :

(i) « Or, la clientèle actuelle au service de fourniture du distributeur traverse une crise sans précédent liée à la pandémie de la COVID-19. Cette crise se manifeste entre autres par un besoin de liquidités à court terme et en ce sens, Énergir, s.e.c. (Énergir) pourrait agir afin d'alléger le fardeau financier de sa clientèle en gaz de réseau. En effet, Énergir propose de déclencher au 1^{er} août 2020 le mécanisme de remboursement accéléré du solde d'écart de coût cumulatif pour faire en sorte que l'effet de la remise du solde ne soit plus dégressif dans le temps. Le bénéfice pour les clients en gaz de réseau serait que le solde de 26,9 M\$, qui aura varié un peu plus d'ici la fin juillet 2020, leur serait remis en totalité sur une période de 12 mois plutôt que sur plusieurs années. Cela pourrait aider la clientèle et du moins combler en partie leurs besoins de liquidités à court terme ».

(ii) « Énergir souhaite faire appel à la méthode de remboursement accéléré en raison du fait que la méthodologie a déjà été approuvée par la Régie et supportée à l'époque par l'ensemble des intervenants. Elle souhaite également préciser qu'elle ne propose pas une modification à la méthodologie de calcul, mais qu'elle milite en faveur d'une dérogation ponctuelle à son déclenchement, en raison d'une situation exceptionnelle. Énergir est d'avis que cette manière de procéder simplifie grandement le processus réglementaire et permet un traitement accéléré au bénéfice de sa clientèle ». [nous soulignons]

(iii) « Afin de permettre de réduire le montant dû aux clients, Gaz Métro a procédé à l'évaluation de certaines solutions, allant d'un remboursement complet du solde à remettre aux clients au cours d'un mois donné jusqu'à un remboursement complet ou à l'intérieur de certaines balises avec étalement sur une période de plus ou moins une année. La solution retenue par Gaz Métro consiste en un remboursement avec étalement encadré par des balises, tel qu'expliqué ci-dessous.

[...]

En effet, un remboursement complet dans un mois donné aurait pour impact d'augmenter la volatilité du tarif de fourniture en le réduisant sensiblement un mois pour ensuite revenir à un prix reflétant les conditions du marché.

[...]

L'évaluation du remboursement complet avec étalement sur une période de plus ou moins un an n'a pas été retenue non plus afin de réduire le risque de renversement complet du compte. Nous avons préféré l'option de rembourser à l'intérieur de balises pour les raisons décrites ci-après.

[...]

Afin de réduire la volatilité sur le prix du service de fourniture de gaz naturel que pourrait créer un remboursement forfaitaire ponctuel et de maintenir l'équité entre les clients, la solution retenue est un remboursement forfaitaire qui pourrait s'étaler au cours d'une année selon le même principe que celui prévu au mécanisme du calcul du prix de la fourniture de gaz naturel. Gaz Métro propose d'adopter un mécanisme de remboursement accéléré du compte qui serait encadré par des balises minimales et maximales, afin d'éviter l'accumulation d'un solde aussi important que celui qu'on connaît actuellement ». [nous soulignons]

(iv) « **5.1.1. Déclencheur (balise maximale)**

Gaz Métro propose de procéder à un remboursement accéléré du compte d'écart de coût cumulatif lorsque le niveau du compte cumulatif d'écart de coût à remettre aux clients excède 40 M\$ sur une période de trois mois consécutifs. De façon inverse, lorsque le solde du compte à recevoir des clients excède 40 M\$ sur une période de trois mois consécutifs, Gaz Métro propose de procéder à sa récupération auprès de ses clients.

Le fait de déclencher le mécanisme seulement après trois mois consécutifs au-delà de 40 M\$ évite de procéder à un remboursement pour un écart qui se serait peut-être résorbé le mois suivant selon les conditions du marché.

5.1.2. Seuil minimum de remboursement (balise minimale)

Le maintien d'un seuil minimal dans le compte d'écart de coût est nécessaire afin de réduire le risque de renversement complet du compte et ainsi maintenir une certaine stabilité dans le prix. Ainsi, Gaz Métro propose que, lorsque la condition de la section 5.1.1. est rencontrée, la différence entre le solde du compte d'écart de coût cumulatif et un seuil minimal de 20 M\$ soit constatée dans un compte de frais reportés distinct en vue de l'établissement du taux de fourniture de gaz naturel pour les prochains douze mois ».

(v) « *De par le mécanisme mis en place, le montant transféré entre les services de fourniture et d'équilibrage doit être traité distinctement. En effet, sous le service d'équilibrage, un amortissement*

sur deux ans est prévu afin d'avoir un appariement, dans la mesure du possible, avec l'amortissement applicable sous la fourniture. Il serait donc incohérent de considérer ces montants dans un remboursement accéléré. Ainsi, un suivi distinct de ce solde sera effectué, permettant par le fait même de suivre isolément les transferts entre services au cours des années ». [nous soulignons] et [référence omise]

(vi) Énergir dépose un tableau présentant l'impact du remboursement d'une solution proposée sur la volatilité des prix de la fourniture, pour la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2007.

Demands :

1.1 Veuillez élaborer quant à la proposition de procéder au remboursement accéléré du solde complet du compte d'écart de coût cumulatif évalué à 26,9 M\$ sur une période de 12 mois, tel que présenté à la référence (i), eu égard à la solution retenue par Énergir et approuvée par la décision D-2008-083, qui tient compte d'un remboursement encadré par des balises maximale et minimale, tel qu'indiqué aux références (iii) et (iv), quant aux éléments suivants :

- Risque de renversement complet du compte;
- Impacts et conséquences en cas de renversement complet du compte;
- Impact(s) sur la volatilité et la stabilité du tarif de fourniture.

Veuillez également élaborer votre réponse sur les implications possibles de la proposition d'Énergir, tel que présenté à la référence (i), sur l'équité intergénérationnelle.

Réponse :

Risque de renversement complet du compte

Énergir estime que le potentiel de renversement complet du compte est peu probable. En effet, pour se retrouver dans une telle situation, un écart important devrait se créer au cours d'un mois, à savoir que le prix payé par Énergir pour l'achat du gaz de réseau serait significativement plus élevé que le prix du gaz de réseau facturé à ses clients. À titre d'exemple, pour que le solde de l'écart se renverse au début de l'hiver 2020-2021, le prix payé pour l'achat du gaz de réseau devrait être de 50 % plus élevé que le prix facturé aux clients chaque mois qui précède le début de l'hiver. Considérant que le prix du gaz de réseau mensuel est établi sur la base des données actualisées de prix futurs (« futures prices »), qui se veulent un reflet de l'évolution des prix anticipés sur le marché, il est bien peu probable que cette situation se produise.

Impacts et conséquences en cas de renversement complet du compte

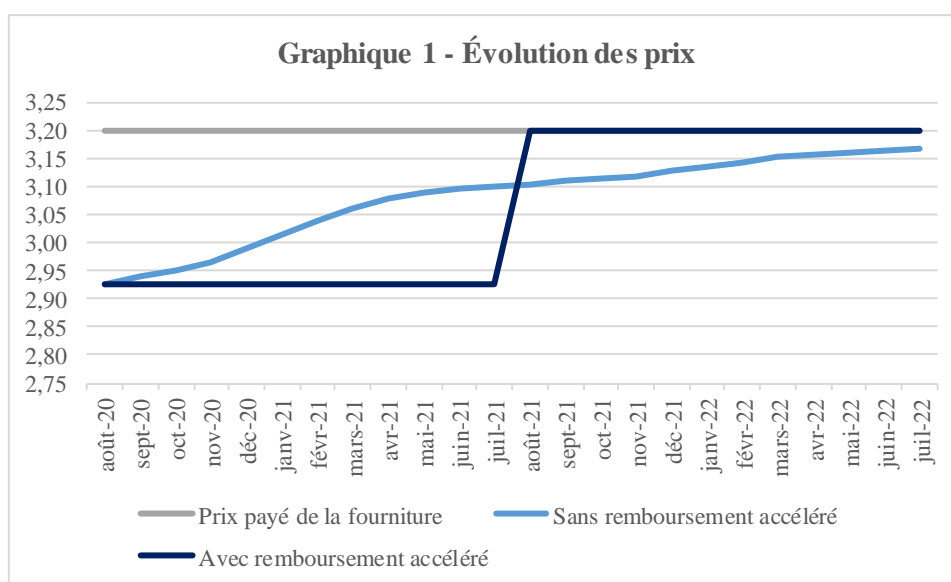
Il importe de préciser que le solde actuel de 26,9 M\$ résulte en grande partie du transfert de coûts de la saisonnalité entre l'équilibrage et le service de fourniture constaté au Rapport annuel 2019 de 43,3 M\$ (R-4114-2019, pièce B-0044, Énergir-9, Document 2, p. 5, l. 31). Depuis, une partie de ce solde a été remboursée, mais de nouveaux écarts se sont créés au cours des derniers mois, puisque le prix des prix futurs (« futures prices ») utilisés pour établir le prix du gaz de réseau s'est avéré un peu plus élevé que celui du prix payé par Énergir. Par

ailleurs, considérant les résultats au 30 juin 2020 et compte tenu de ce qui est attendu au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours, Énergir anticipe que le coût de la saisonnalité qui sera constaté au terme de l'exercice 2019-2020 se traduira par un transfert du service de la fourniture à celui de l'équilibrage, comme ce fût le cas en 2018-2019. Toutefois, le montant du transfert devrait être nettement moins élevé. Quoi qu'il en soit, ce montant viendra donc accroître le solde de l'écart de prix de la fourniture à remettre aux clients au 30 septembre 2020. Ainsi, même si un renversement complet du compte se produisait, les projections actuelles démontrent qu'un nouveau montant à remettre aux clients pourrait annuler en partie l'effet de ce renversement.

Dans l'éventualité peu probable où le solde se renversait, les clients d'Énergir auraient bénéficié du remboursement, par le biais d'une baisse du prix du gaz de réseau, et les nouveaux écarts constatés seraient captés dans l'écart de prix selon la méthodologie habituelle. Énergir ne voit pas d'effet négatif à remettre dès maintenant des sommes dues aux clients dans le contexte actuel. Les clients bénéficieront de baisses de tarif dans les prochains mois, période où les clients en auront le plus besoin.

Impact(s) sur la volatilité et la stabilité du tarif de fourniture et équité intergénérationnelle

L'amortissement accéléré se traduit par une seule hausse du prix du gaz de réseau au terme de la période de remboursement. Bien que cette variation mensuelle soit plus importante par rapport à celles observées avec l'application de la méthode habituelle, l'amortissement accéléré favorise une meilleure équité intergénérationnelle. En effet, l'amortissement accéléré vise à remettre les écarts sur une période de 12 mois, alors que la méthode habituelle étale le remboursement sur une période de plus de 24 mois. Cet effet est illustré au Graphique 1, qui présente l'évolution des prix projetés de la fourniture sur une période de 24 mois, selon les scénarios « avec » et « sans » application du remboursement accéléré. Pour les fins de l'exercice, le prix payé de la fourniture a été fixé à 3,20 \$/GJ et ce prix demeure stable à travers le temps.



L'application du remboursement accéléré fait en sorte que le prix du gaz de réseau de 2,93 \$/GJ d'août 2020 demeure stable pour une période de 12 mois et remonte à 3,20 \$/GJ au terme de la période d'amortissement. Sans application du remboursement accéléré, le prix de 2,93 \$/GJ d'août 2020 croît graduellement pour s'établir à 3,10 \$/GJ après 12 mois et demeure sous le prix payé, et ce, même après une période de 24 mois. En conséquence, l'amortissement accéléré permet de se rapprocher plus rapidement du prix courant de 3,20 \$/GJ. Plus les écarts sont remis/récupérés rapidement, meilleur est l'effet en termes d'équité intergénérationnelle.

- 1.2 Veuillez présenter l'impact de la proposition de procéder, à compter du 1^{er} août 2020 et sur une période de 12 mois, au remboursement accéléré du solde complet du compte d'écart de coût cumulatif évalué à 26,9 M\$ sur la volatilité du prix de la fourniture (\$/GJ).

Veuillez illustrer votre réponse, selon le format présenté à la référence (vi), en présentant l'impact quantitatif de la proposition sur le prix projeté de la fourniture pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 août 2021, selon les scénarios « avec » et « sans » application de remboursement accéléré

Réponse :

Le tableau 1 présente l'évolution des prix projetés de la fourniture pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 août 2021 selon les scénarios « avec » et « sans » application du remboursement accéléré. Pour les fins de l'exercice, le prix payé de la fourniture a été fixé à 3,20 \$/GJ et ce prix demeure stable à travers le temps.

Tableau 1 : Impact sur la volatilité des prix pour la période d'août 2020 à août 2021															
	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Août 2021	Moyenne 13 mois	Écart type
	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	\$/GJ	
Sans application du remboursement accéléré	2,93	2,94	2,95	2,97	2,99	3,01	3,04	3,06	3,08	3,09	3,10	3,10	3,10	3,03	0,07
Avec application du remboursement accéléré	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	2,93	3,20	2,95	0,08

Pour plus de détails sur l'évolution des prix de la fourniture, veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1.

- 1.3 Veuillez confirmer que la dérogation ponctuelle à la méthode de remboursement accéléré, tel qu'indiqué à la référence (ii), vise les balises maximales (déclencheur) et minimale (seuil minimum de remboursement), tel que présenté à la référence (iv).

Réponse :

Énergir le confirme. Il est à noter que le traitement distinct du montant transféré entre les services de fourniture et d'équilibrage mentionné à la référence (v) n'est plus en vigueur. En

effet, conformément à la méthode de fonctionnalisation du coût des achats de gaz naturel, approuvée par la Régie dans sa décision D-2015-177, le suivi de l'amortissement du montant du transfert a été retiré du calcul du prix de la fourniture depuis le 1^{er} mai 2016. Veuillez vous référer à la page 11 du document explicatif des calculs mensuels du prix des services de fourniture et du SPEDE¹.

¹ http://www.regie-energie.qc.ca/consommateur/gaz_prix/energir/cout/ENERGIR_DocExplicatif_Janv2020.pdf